

Coralis

DES SOLUTIONS INDÉPENDANTES ET OBJECTIVES

Exclusivement proposées par votre Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant, les solutions de la gamme Coralis répondent à chacun de vos projets, quelle que soit votre situation patrimoniale et personnelle.

Simple, souple, performante, fiscalement avantageuse, les solutions Coralis évoluent avec vous, tout au long de votre vie.

Avec Coralis, vous bénéficiez de l'expertise et de la solidité financière du Groupe AXA.

**Pour tout renseignement,
prenez contact avec votre Conseiller :**



Vivre Confiant

AXA France Vie, Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € – RCS Paris 310 499 959.
Siège social : 26, rue Drouot – 75009 Paris. Siren 353 457 245. Entreprise régie par le Code des assurances.

Réf. : 951095 – Crédit photo : Getty Images – Document non contractuel – AXA France, Distribution et Développement des Partenariats Financiers.



CAPITALISATION

**SOLUTIONS ASSURANCE MULTISUPPORT
MULTIGESTIONNAIRE**



Coralis

CAPITALISATION

CONTRAT DE CAPITALISATION, CORALIS CAPITALISATION VOUS DONNE UNE RÉPONSE ADAPTÉE À VOS PROJETS ET À VOTRE SITUATION PATRIMONIALE AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

DÉVELOPPER ET VALORISER VOTRE ÉPARGNE

Faites fructifier votre épargne en toute liberté :

Faites fructifier votre épargne en toute liberté :

■ **En épargnant à votre rythme**, régulièrement ou à tout moment ;

■ **en diversifiant la gestion de votre épargne**, vous avez accès à **400 supports** d'épargne sélectionnés auprès des plus **grands gestionnaires** français et internationaux ;

■ **en optimisant votre épargne**, vous bénéficiez des options de réorientation d'épargne pour **dynamiser ou sécuriser votre capital**.

FAIRE FACE A L'IMPRÉVU

Vous **disposez de votre épargne** en cas de besoin. À tout moment, vous pouvez effectuer des rachats.

► *Fiscalité** : seule la plus-value est imposable.

*Dans des situations particulières***, vous pouvez être entièrement exonéré d'impôts.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

À l'échéance de votre contrat, vous pouvez opter pour le versement de votre épargne sous forme de capital ou de **rente viagère** éventuellement réversible.

► *Fiscalité** : seule une fraction est imposable en fonction de votre âge au début du versement de la rente.

Inscrire le contrat dans le cadre du PEA :

Le Plan d'Épargne en Actions assurance vous permet d'accéder aux marchés actions de la zone euro, en alliant la fiscalité sur les plus-values du PEA (exonération d'impôt après 5 ans) à celle du contrat de capitalisation.

Le PEA est transférable sans remise en cause de l'antériorité.

Prix reçus en 2006



Trophée d'Or,
Meilleur contrat vie multisupport offensif 2006



Médaille d'Or,
Imabel d'excellence 2005



Pyramide d'Argent,
catégorie prix des CGPI



Médaille d'Argent,
contrat recommandé par les professionnels.

* Selon la fiscalité en vigueur.

** Licenciement, mise à la retraite anticipée, invalidité, cessation d'activité non salariée du souscripteur ou de son conjoint.